



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 24-04-2026 /

Dossier complet le : 24-04-2026 /

N° d'enregistrement : 017312/KK P

1 Intitulé du projet

aménagement d'un parc d'activités sur l'ancien site Rabot-Dutilleul, rue du Creusot a Croix et Wasquehal

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CARRE CONSTRUCTEUR

Raison sociale

SASU CARRE CONSTRUCTEUR

N° SIRET

37853563700045

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

PASTOUR

Prénom(s)

Guillaume

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le terrain, situe a cheval sur les communes de Croix et de Wasquehal, avec une desserte depuis la rue du Creusot sur Croix, est aujourd'hui occupe par des batiments, zones de stockage, et une butte enfrichee correspondant a d'anciens jardins potagers. Il est prevu de demolir une partie des batiments, d'en conserver et renover un, et de reconstruire un ensemble immobilier a destinations d'activites de stockage de proximite avec ou sans process pour les PME/PMI, ou de la logistique du dernier kilometre. Les immeubles seront decoupes en cellules de l'ordre de 200 a 700 m², avec mezzanine. Les immeubles seront desservis par une voie et des parking internes. Les acces se feront a partir de la rue du Creusot/rue des Ogiers, a l'emplacement des acces actuels (le 3eme acces cote sud sera supprime). La partie nord est du site (anciens jardins potagers) sera conservee en grande partie.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs sont : -d'apporter une offre en locaux d'activites correspondant a un besoin identifie dans ce secteur -de reinvestir un site aujourd'hui inoccupe et deja artificialise, et situe a proximite des principales amenites (gare, transports et commun, centres-villes, axes de desserte ... -de conserver des activites relativement analogues a celles qui s'y trouvaient auparavant, et coherentes avec l'environnement urbain (prolongement du parc d'activites de la Gare) -de preserver la butte enfrichee, en raison du denivelee consequent qu'elle represente par rapport au terrain, des traces de pollutions qui s'y trouvent et de son interet ecologique (avifaune, zones humides).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comporteront: -une phase de demolition des batiments et infrastructures -la rehabilitation du batiment actuel -la construction des batiments -l'amenagement des espaces extérieurs, en ce compris la remise en etat naturel des anciens jardins L'accès au chantier se fera par les accès actuels. A l'exception des raccordements sur les reseaux, il n'est pas prévu d'intervention dans l'espace public. Le phasage des travaux dependra de la commercialisation, et pourra etre decoupe en 7 a 8 phases sur une duree totale de l'ordre de 4 ans. A titre informatif, la construction d'un batiment de 3000 m² dure environ 10 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les batiments pourront etre soit vendus (en totalite ou a la decoupe), avec mise en place d'une copropriete; soit proposes a la location. Une ASL sera mise en place pour la gestion et l'entretien des espaces communs. Les batiments sont concus pour permettre d'heberger plusieurs typologies d'activites avec a minima une hauteur sous poutre de 6m libre autorisant la realisation de stockage, permettant de faire entrer un camion, ou d'ajouter des mezzanines pour une adaptabilite des surfaces de bureaux associees. Le projet est prévu pour etre perenne, la phase de demantelement n'est pas envisagee a ce stade

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

declaration prealable de division permis d'amenager /permis de demolir permis de construire par lot ou phase de batiment/ dossier de declaration au titre de la loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
emprise foncière emprise au sol bâtiments démolis - environ surface de plancher future (neuf+réhabilitation) maximum environ surface espaces verts après travaux - environ hauteur à l'acrotère futurs bâtiments	(47483, m²) (3100, m²) (17000, m²) (21000, m²) (8 à 10, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU3 de la Métropole Européenne de Lille Zone UE (zone d'activités diversifiées), avec un emplacement réservé pour un EHPAD

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le site comporte divers batiments a usage d'activites. D"apres les photos aeriennes anciennes, les constructions sur site ont ete realisees entre 1955 et 2000. Elles n'ont pas du faire l'objet d'une evaluation environnementale. Par contre, l'activite Rabot-Dutilleul avait fait l'objet d'une declaration ICPE

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches sont a plus de 4 km (Lac du Heron, type 1 ; et vallee de la Marque entre Ennevelin et Hem, type 2)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de prevention du bruit dans l'environnement de la Metropole Europeenne de Lille, adopte le 29 avril 2022 pour la periode 2022-2025.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le site ne se trouve pas dans une zone a dominante humide repertoriee au SDAGE, ni dans les zones humides identifiees par le SAGE Marque-Deule. Une etude de caracterisation / delimitation faire sur site par Ekoia en 2023 montre la presence de 2 zones humides, dans le secteur des anciens jardins : l'une de 200 m², l'autre de 112 m². Elles ne seront pas affectees par le projet (voir PPRI vallee de la Marque - Le site est hors zone d'alea
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	approuve le 02 octobre 2015
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	site repertorie basias (site Rabot Dutilleul, NPC5950347 et NPC5907867) Un diagnostic pollutions a ete realise en 2021, qui montre la presence de pollutions (voir note explicative et annexe)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet se situe sur la nappe des calcaires du Carbonifere, classée en ZRE. Il n'est pas prévu de prelevement dans cette nappe
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve a plus de 20 km (les "Cinq Tailles" a Thumeries -voir annexe cartographique)
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche est le parc Barbieux a Roubaix, a 1.15 km, et le site inscrit le plus proche a 5.7 km (abords du moulin du Coulombier a Leers)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Pas de prelevement en dehors de ceux lies a l'alimentation en eau potable et a la defense incendie . le reseau public de la MEL est alimente a partir de la nappe de la craie, de la nappe des calcaires du Carbonifere, et de la Lys
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	L'etude piezometrique a venir permettra de determiner ce point, qui sera detaille dans le dossier loi sur l'eau. Mais a priori, aucun rabattement de nappe ne semble necessaire car les batiments projetes ne comportent pas de sous-sol,
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	matériaux de deconstruction des batiments et infrastructures, deblais provenant des terrassements, sols pollues a evacuer en decharge appropriee Les etudes a venir (diagnostic PEMD et etudes de nivellement) seront realisees dans l'objectif de pouvoir reutiliser au maximum ces matériaux sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Besoin de matériaux pour la construction des batiments et la realisation des aménagements extérieurs
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Potentiellement pour les matériaux de construction (beton, enrobés, ...) et les espaces verts (terre vegetale)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le site sera raccorde aux reseaux public, pour l'alimentation en eau potable, et pour le rejet des eaux usees. Des echanges avec le gestionnaire (MEL) seront entrepris prochainement a ce sujet. Il s'agit d'un renouvellement urbain, les besoins ne seront pas tres differents apres et avant travaux
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le diagnostic realise sur site par Ekkoia montre que la butte enfrichee (anciens jardins potagers) concentre l'essentiel des enjeux en termes de biodiversite (zones humides, avifaune, mammiferes, ...). Le projet a donc ete concu de faon a eviter au maximum cette zone. Il en va de meme pour la frange vegetalisee situee en bordure de la voie ferree. voir note explicative
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est a plus de 20 km des sites Natura 2000 les plus proches, et en est separe par des zones urbaines denses
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet prend place sur un site deja artificialise
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site n'est pas concerne par un PPRT. Selon le site Georisques, les ICPE les plus proches sont: RECHIM, 47 rue du Creusot (en fin d'exploitation) CNH industrial France a 600m Lil'Healthcare (ex Tyco) Ontex Sante a 700m Roussel Desrousseaux (en fin d'activites a 1 km)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risques faibles pour la sismicite et le radon exposition moyenne au retrait gonflement des argiles
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Au regard des activites attendues, le projet n'engendrera pas de risques sanitaires
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet respectera les prescriptions du plan de gestion de la pollution des sols

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Flux salaires et flux logistiques en phase exploitation + flux d'approvisionnement pendant la phase chantier (hors demolition et traitement de sol pour lesquels le reemploi est privilegie) Voir note explicative et etude trafic en annexe
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux (demolition, concassage) mais limite car construction par assemblage et sur temps court. En phase exploitation: manoeuvre de vehicules vers l'interieur du site -Voir note explicative
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Bruit routier et bruit provenant de la voie ferree. Voir note explicative
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	sauf eventuel atelier de production
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	excepte en phase construction (demolitions, renforcement des sols, fondations)
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	a priori non, la voie ferree etant en contrebas
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage des batiments, des voies et parking internes, enseignes. L'eclairage exterieur sera eteint la nuit (horloge)
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Hormis l'eclairage public de la voirie
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	sauf si process specifique (mais dans ce cas il y aura un traitement impose)
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	eaux pluviales
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	infiltration sur site (voir note explicative)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Eaux usées (WC, lavage, ...) qui seront évacuées vers le réseau eaux usées de la MEL eaux de process éventuellement (évacuées au réseau EU après traitement et avec accord de la MEL)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets de chantiers en phase travaux Déchets ménagers et déchets liés à l'activité en phase exploitation. Leur évacuation sera à la charge des entreprises Une ou deux aires de présentation des containers seront mises en place en entrée de site, pour la collecte des déchets assimilés ménagers. la collecte des déchets spécifiques sera faite au droit des entreprises concernées
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	voir note explicative
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site est occupé par des activités depuis les années 1950: jusque 2023, activité de stockage de matériel de chantier / logistique (Rabot Dutilleul); Puis location des bâtiments à diverses entreprises Voir note explicative

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Deux projets sont identifiés à proximité: La construction du siège d'Eiffage Energie, rue du Creusot, dans le parc d'activités de la Gare. Et la construction de 11 maisons pour sédentarisation des gens du voyage entre le futur siège d'Eiffage et le site du projet. Les impacts cumulables consistent essentiellement dans le trafic routier. (cf. volet trafic de la note explicative et étude de RP Ingénierie en annexe)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet n'est soumis qu'à dossier loi sur l'eau, qui n'est pas encore rédigé.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Voir détails et compléments dans la note explicative: préservation et réhabilitation d'un des bâtiments actuels; Réutilisation sur site des matériaux de déconstruction, et des déblais ; Confortement des talus; Respect des préconisations du plan de gestion de la pollution des sols à venir; Évitement de la zone des anciens jardins ouvriers, et des zones humides; adaptation du planning d'abattage des arbres pour préserver l'avifaune; tout arbre abattu sera remplacé au minimum par un autre sujet; 120 arbres sont prévus en supplément; plantation d'essences locales, avec des strates variées et complémentaires; gestion différenciée des espaces verts; Eradication des espèces exotiques envahissantes selon les méthodologies adéquates; extinction de l'éclairage extérieur la nuit (horloge); Mise en place de cuves de récupération d'eau de pluie; Infiltration à la parcelle; surfaces allouées au stationnement sécurisé des vélos avec prise électrique, abris vélos pour visiteurs; accès au site limité en phase chantier; recul du portail d'accès au site; orientation des aires de manœuvre vers l'intérieur du site pour réduire le bruit vers l'extérieur; zone de concassage positionnée au plus loin des habitations; rampe d'arrosage pour éviter les poussières en phase chantier; panneaux photovoltaïques sur toitures.....

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard: -de la réalisation du projet sur un site déjà artificialisé, et qui était déjà auparavant occupé par des activités -de l'implantation en centre ville, à proximité des transports en commun et de nombreuses aménités -de la programmation compatible avec l'état des sols - des mesures d'évitement et de réduction intégrées au projet (voir ci-avant et note explicative), Nous estimons que les impacts résiduels du projet sont faibles, et ne justifient pas la réalisation d'une évaluation environnementale

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DELATTRE

Prénom CAROLE

Qualité du signataire chargée d'affaire mandatée par le maître d'ouvrage

À Lille

Fait le 24-04-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)